



# Tourcoing

Hôtel de Ville  
10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation  
Direction de la Commande Publique et des  
Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2024\_0026

Délégation de fonction et de signature à  
**Madame Isabelle MARIAGE**  
Adjointe au Maire

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire du 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 11 décembre 2023 fixant à 20 le nombre des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 11 décembre 2023 portant élection des Adjoints ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-453 du 12 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle MARIAGE, Adjointe au Maire ;

Considérant que les Adjoints au Maire sont, de par la loi, Officiers d'Etat Civil et Officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche des affaires communales, d'attribuer à Madame Isabelle MARIAGE, Adjointe au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Isabelle MARIAGE**, Adjointe au Maire chargée de **l'Urbanisme et du Patrimoine aux affaires foncières**.

**Article 2** : Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

A cet effet, délégation de signature est également consentie pour :

- Toutes correspondances et pièces administratives dans le cadre de cette délégation ;
- Les conventions approuvées par décision ou délibération du Conseil Municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Toute décision, arrêté ou acte relatif à l'occupation et à l'utilisation du sol tel que régit par le Code de l'Urbanisme ;
- Signer tout acte (promesse, compromis, conventions...) ayant pour objet l'aliénation, le transfert ou l'acquisition de biens meubles ou immeubles, tel qu'approuvé par délibération du Conseil Municipal ;
- Les bons de commande qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et ce, dans la limite de 10 000€ HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3 :** Madame Isabelle MARIAGE est également subdéléguée aux attributions alinéa 24 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020 et pourra à ce titre :

- Demander dans le champ de sa délégation, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

**Article 4 :** Madame Isabelle MARIAGE exerce effectivement ces attributions d'Adjointe au Maire depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MARIAGE, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme et du Patrimoine aux affaires foncières, la délégation reprise aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté sera exercée par **Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire chargé des Grands Projets, de la Rénovation Urbaine, de la Commande Publique, des Affaires Juridiques et de la Santé.**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, la délégation reprise aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sera exercée par **Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire, chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Bourles Tourquennoises.**

En cas d'absence ou d'empêchement du suppléant désigné, le présent arrêté ne fait pas obstacle à la désignation d'un nouvel élu délégataire.

**Article 6 :** Le présent arrêté abroge et remplace, dès son entrée en vigueur, l'arrêté SAJP 2020-453 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle MARIAGE.

**Article 7 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

**Article 8** : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 FEV. 2024**

**Doriane BECUE,**  
Maire de la Ville de Tourcoing,



Signature et paraphe de l'agent délégué :



Accusé réception en Préfecture le : **12 FEV. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **12 FEV. 2024**



*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_A2024\_0026

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/02/2024

Objet : Délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle Mariage, Adjointe au maire

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 12/02/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2024\_0026 - D\_l\_gation MARIAGE.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240212-DAJI\_A2024\_0026-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/02/2024

